

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-01-28 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 28^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

- 1- Acceptation de soumission, services professionnels d'experts en audit comptable
- 2- Modification au règlement numéro 219
- 3- Autorisation de paiement – Concert'Action Portneuf
- 4- Autorisation de paiement – Kay Productions Musique inc.
- 5- Mandat refonte site Web – ADN communication
- 6- Mandat sécurité civile et PMSC - Planifaction
- 7- Mandat contrôle qualitatif – chemin de contournement
- 8- Mandat contrôle qualitatif – mise aux normes, secteur Saint-Louis
- 9- Mandat FPS – centre de formation
- 10- Salaire des pompiers volontaires
- 11- Période de questions
- 12- Levée de l'assemblée

Rés.2019-01-022 Acceptation de soumission, services professionnels d'experts en audit comptable

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé, sur invitation, des soumissions pour des services professionnels d'experts en audit comptable;

Considérant que les soumissions ont été évaluées par le comité de sélection d'après une grille de pointage sans que le montant soumis pour l'exécution du mandat ne soit connu par les membres;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, les firmes ont obtenu un pointage final de :

Mallette	14.91
Lemieux Nolet	25.98
Bédard Guilbault	non déposé
Desaulniers Gélinas Lanouette	non déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour les services professionnels d'experts en audit comptable à Lemieux Nolet pour une période de 5 ans au montant de 87 800 \$ taxes en sus.

Rés.2019-01-023 Modification au règlement numéro 219

Considérant que le règlement 219 a été adopté à la séance du 12 novembre 2018;

Considérant que des modifications doivent être apportées afin de respecter les exigences du MAMH;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE l'article 2 du règlement 219 soit modifié comme suit :

Le titre du règlement numéro 198 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 198 décrétant un emprunt de 4 325 834\$ et une dépense de 4 325 834 \$ pour le projet de distribution d'eau potable, l'agrandissement du réservoir et la mise en place de conduites de raccordement.

QUE l'article 2.1 soit ajouté au règlement 219 afin de modifier l'article 1 du règlement 198 comme suit :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux pour le projet de distribution de l'eau potable, l'agrandissement du réservoir et de la mise en place de conduites de raccordement, tel qu'il appert des estimations préliminaires préparées par Tétra Tech QI inc., en date du 14 septembre 2016 portant le numéro de projet 32788TT lequel fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe A et du bordereau de soumission pour la construction d'un réservoir d'eau potable – rue Provencher, joint au présent règlement comme annexe A-1 qui vient expliquer l'augmentation de la dépense et de l'emprunt

Rés.2019-01-024 Autorisation de paiement – Concert'Action Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 11 031.62 \$ taxes incluses à Concert'Action Portneuf pour la gestion administrative du salaire des employés du local des jeunes pour la période du 24 juin au 22 décembre 2018.

Rés.2019-01-025 Autorisation de paiement – Kay Productions Musique

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 3 449.25 \$ taxes incluses à Kay Productions Musique inc. à titre de musiciens dans le cadre de la Fête de l'hiver qui aura lieu le 16 février prochain.

Rés.2019-01-026 Mandat refonte site Web – ADN communication

Considérant que la Ville de Portneuf prône la transparence dans sa gestion et souhaite mieux informer les citoyens et les partenaires de l'organisation municipale;

Considérant que la Ville de Portneuf souhaite se doter de nouveaux outils de communication répondant davantage aux besoins et aux attentes des citoyens en matière de technologies de l'information;

Considérant que la refonte du site Web de la Ville et l'implantation de modules complémentaires (infolettre, alertes municipales, etc.) sont des actions qui ont été priorisées par la Ville de Portneuf en 2019 et qui lui permettront de rencontrer des obligations en matière d'information des citoyens et de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat pour la refonte du site WEB, au montant de 16 000 \$ taxes en sus, à ADN communication.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et soit remboursable sur trois ans.

Rés.2019-01-027 Mandat sécurité civile et PMSC – Planification

Considérant que la Ville de Portneuf doit, en vertu du premier alinéa de l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile*, s'assurer que soient en vigueur sur son territoire, et consignées dans un plan municipal de sécurité civile (PMSC), les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant que la Ville de Portneuf doit mettre en place un comité municipal de sécurité civile (CMSC), procéder à l'élaboration d'une démarche de planification d'urgence, se doter d'outils de mobilisations des ressources appropriées en cas de sinistre; se doter d'outils de communication efficaces et de modalités d'alerte de la population et, finalement, déposer un PMSC à l'automne 2019;

Considérant que la Ville de Portneuf a obtenu en janvier 2019 une subvention de 4 500 \$ de l'Agence 911, dans le cadre du Volet 1 du *Programme d'aide financière pour les municipalités – soutien des actions de préparation aux sinistres*, et que cette somme sera consacrée à la réalisation d'actions précises permettant à l'organisation municipale de respecter le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Considérant que la Ville de Portneuf souhaite se faire accompagner par des professionnels qualifiés dans la réalisation de cet exercice complexe, balisé par un cadre légal précis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à Planification pour des services professionnels d'accompagnement dans la réalisation de son PMSC et des autres actions en matière de sécurité civile, représentant une dépense maximale de 19 000 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et soit remboursable sur trois ans.

Rés.2019-01-028 Mandat contrôle qualitatif – chemin de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ) pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif dans le cadre de la construction du chemin de contournement aux coûts unitaires suivants :

Surveillance, ingénierie et rapport :

Ingénieur responsable de projets	90.00 \$/heure
Ingénieur adjoint au responsable de projets	75.00 \$/heure
Technicien de chantier	55.00 \$/heure
Secrétariat	40.00\$/heure

Essais en laboratoire :

Taux de l'AFG (Association des Firmes de Génie-Conseil Québec) en vigueur moins un escompte de 30%.

Équipements :

Nucléodensimètre	sans frais
Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires	sans frais

Dépenses :

Transport 0.48\$/km ou taux en vigueur (majorable de 5%)

QUE la dépense totale autorisée soit cohérente avec les estimations de la Ville et respecte les seuils prévus pour l'octroi de contrats de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Portneuf.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

Rés.2019-01-029

Mandat contrôle qualitatif – mise aux normes, secteur Saint-Louis

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ) pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif dans le cadre de la mise aux normes du système de distribution d'eau potable – secteur St-Louis aux coûts unitaires suivants :

Surveillance, ingénierie et rapport :

Ingénieur responsable de projets	90.00 \$/heure
Ingénieur adjoint au responsable de projets	75.00 \$/heure
Technicien de chantier	55.00 \$/heure
Secrétariat	40.00\$/heure

Essais en laboratoire :

Taux de l'AFG (Association des Firmes de Génie-Conseil Québec) en vigueur moins un escompte de 30%.

Équipements :

Nucléodensimètre	sans frais
Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires	sans frais

Dépenses :

Transport 0.48\$/km ou taux en vigueur (majorable de 5%)

QUE la dépense totale autorisée soit cohérente avec les estimations de la Ville et respecte les seuils prévus pour l'octroi de contrats de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Portneuf.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197.

Rés.2019-01-030 Mandat FPS – centre de formation

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf a, par l'entremise de la résolution 2018-08-250, confié à Formation Prévention Secours inc. (FPS inc.) un mandat de cogestionnaire du Centre de Formation Incendie de Portneuf (CFIP), selon les coûts et conditions établis dans la proposition de service déposée par l'entreprise;

Considérant que ce mandat était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant que les modalités de cette entente ont permis une restructuration et une gestion plus efficiente du CFIP, et ce, à la satisfaction générale de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf reconduise l'entente liant l'organisation municipale à FPS inc., à titre de mandataire et de cogestionnaire du CFIP, aux conditions prévues dans l'entente de services intervenue entre les parties.

QUE la Ville de Portneuf demeure le gestionnaire principal du CFIP, conformément à l'entente intervenue avec l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ).

QUE ce mandat de cogestion soit en vigueur jusqu'au 30 juin 2019, à moins d'un préavis minimum de 30 jours de l'une ou l'autre des parties.

QUE ce mandat pourra, par la suite, être renouvelé par résolution aux conditions établies entre les parties, sous réserve des dispositions légales prévues concernant l'adjudication des contrats.

Rés.2019-01-031 Salaire des pompiers volontaires

Considérant que la grille salariale 2015-2028 prévoyant les modalités de rémunération des employés du service de sécurité incendie (DSI, officiers et pompiers) est arrivée à échéance en date du 31 décembre 2018;

Considérant que la Ville de Portneuf a entamé une importante restructuration du service de sécurité incendie au cours de la dernière année et que de nouvelles politiques, responsabilités et procédures sont maintenant en vigueur;

Considérant la nécessité de simplifier les modes de rémunération selon les tâches (intervention, pratique, formation, entretien et inspection) et d'harmoniser les taux, basé sur des comparables;

Considérant l'ajout d'une garde externe pour les officiers en devoir et des pompiers (soirs, vacances et fins de semaine) afin d'améliorer l'efficacité du service dans les périodes critiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les nouvelles conditions salariales des pompiers telles que définies dans le cadre des travaux de planification budgétaires pour l'année 2019 et telles que précisées dans la Grilles salariale 2019-2021 pour le service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf.

QUE ces conditions soient indexées annuellement, en date du 1^{er} janvier 2020 et 2021, selon un taux de base de 1%, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente (calculé par l'Institut de la statistique du Québec), et ce, jusqu'à concurrence d'une hausse globale maximale de 2,5%.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Bruno Cormier demande la levée de l'assemblée à 19h35.

Maire

Greffière